

# PETR BRUCHE MOSSIG

## Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 8 Mars 2023 -

REÇU le

15 MARS 2023

À la SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

### Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 55 titulaires

### Nombre de membres votants :

36



Nombre de membres présents :

34



Nombre de membres ayant donné procuration :

2

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 mars à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

### MEMBRES VOTANTS PRESENTS :



#### Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM  
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN  
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM  
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM  
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM  
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE  
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER  
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG  
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG  
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH  
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH  
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS  
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL



#### Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE  
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE  
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE  
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE  
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER  
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT  
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU  
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES



#### Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER  
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM  
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM  
M. Pierre Paul ENGER, Maire d'HOHENGOEFT  
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM  
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM  
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM  
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM  
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM  
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN  
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL  
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

**MEMBRES REPRESENTES :**

Mme Claire LIEBERT-PERRAT, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH  
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, ayant donné procuration à M. Alain FERRY

**ASSISTAIENT EN OUTRE :**

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR  
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCoT  
M. Antoine MONTENON, Coordinateur de la démarche Climat Air Energie

**EXCUSES :**

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM  
M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est  
M. Frédéric BIERRY, Président CEA  
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public  
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF  
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE  
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM  
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM  
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM  
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG  
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG  
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM  
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY  
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE  
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS  
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES  
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK  
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT  
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE

---

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – SIG RECOURS A UN STAGIAIRE EN MASTER**

---

N° 2023-199-PETR

**EXPOSE**

L'inventaire des espaces d'activités et économiques est à produire par chaque EPCI pour 2024, puis tous les 6 ans. Par ailleurs la mise en place d'indicateurs concernant l'évolution des espaces d'activités économiques est une nécessité dans le cadre du suivi réglementaire du SCoT Bruche Mossig.

Notre chargé de mission observatoire des territoires, Guillaume Limbach a commencé les travaux de repérage au niveau des documents d'urbanisme et de l'occupation des sols mais nécessite des moyens complémentaires.

Il est donc proposé un recours à un stagiaire de master de géomatique pour une durée de 6 mois (coût de 3800€) afin de compléter ces travaux.

---

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL**

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 2013-660 du 22 Juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, en particulier ses articles 24 à 29 ;

VU la loi n° 2014-788 du 10 Juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

VU le décret n° 2014-1420 du 27 Novembre 2014 précisant les conditions d'application de la loi du 10 Juillet 2014 ;

VU la circulaire du 23 Juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

VU la circulaire du 4 Novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial ;

CONSIDERANT que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

d'accueillir, pour une période de 4 à 6 mois, un étudiant de l'enseignement supérieur pour effectuer un stage au sein du PETR Bruche Mossig afin de constituer un observatoire des espaces d'activités économiques nécessaire pour le suivi et la mise en œuvre du SCoT Bruche Mossig,

souligne

que le stagiaire retenu à ce titre, bénéficiera d'une gratification qui s'élèvera à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, exonérée des charges sociales et qui sera proratisée en cas de temps de travail inférieur à 35 heures hebdomadaires,

précise

que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2023,

autorise

Monsieur le Président à signer tout document concourant au recrutement de ce stagiaire, notamment la convention à intervenir à ce titre, ainsi qu'au versement de la gratification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Daniel ACKER

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 15/03/2023

Publié le : 17/03/2023

